

Date de convocation	Présent	Dont suppléant	Pouvoir	Absent	Vote pour	8
26 novembre 2024	6	0	2	5	Vote contre	0
					Abstention	0

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 03 décembre 2024

Sous la présidence de Madame Rachel BURGYP, Présidente du Syndicat des Eaux de la Région Messine

Point n°3 : Modification de la répartition de l'actif et du passif de l'ex-budget eau de la métropole de Metz.

Le Comité Syndical,

Suite à la dissolution du budget annexe eau potable de Metz métropole par délibération du 12 décembre 2022 du conseil métropolitain de Metz métropole, le SERM a délibéré le 8 juin 2023 pour encaisser le résultat global de 123 642,58€ dont un excédent de fonctionnement de 132 299,21€ et un déficit d'investissement de 8 656,63€.

Or une erreur ayant été constatée dans la répartition de l'actif et du passif entre la régie de l'eau de l'Eurométropole et le SERM, le Conseil métropolitain a par délibération du 8 juillet 2024 acté la modification de la répartition de l'actif et du passif conformément au tableau présenté en annexe.

VU le code général des collectivités territoriales ;

DÉCIDE

D'APPROUVER la modification de la répartition de l'actif et du passif de l'ex-budget annexe eau potable entre le SERM et la Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz telle que présentée en annexe ;

D'AUTORISER la Présidente à réaliser toute démarche dans l'exécution de la présente délibération.

La Présidente,
Rachel BURGYP